

N°2022/04-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2022

DATE D'AFFICHAGE : 1^{er} avril 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE (arrivé à 20h50) Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Chabane MAOUCHE, Aziz ABDAOUI,

ETAIENT ABSENTS : Linda AYACHI, Souraya ALIOUET,

POUVOIRS : Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Céline DEMETZ à Martine FRANCHITTI, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Christelle MARTINEZ, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI,

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI



Matière : Subventions
Service émetteur : Vie associative

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2022

Rapporteur : Madame Christelle MARTINEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'attribuer une subvention aux associations qui interviennent sur la commune au cours de l'année 2022.

CONSIDÉRANT que les Présidents des associations présents dans l'assemblée délibérante ne prennent pas part au vote (NPPV)

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité à 23 voix pour et 3 NPPV

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'attribution des subventions 2022 d'un montant total de 62 300.00 €, dont la répartition par association est jointe en annexe,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal en cours,

ARTICLE 3 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan.



ARTICLE 4 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le ...

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 08 avril 2022

Le Maire,



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



ASSOCIATIONS	Proposé en 2022
A.C.P.G. - C.A.T.M.	600.00 €
AMIS DU PARC DE LA POWDRERIE	500.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HENRI IV	500.00 €
COMPAGNIE DE TIR A L'ARC Coubron-Vaujours	1 500.00 €
LA ROGNETTE VALJOVIENNE CLUB DE TIR A L'ARC	1 600.00 €
FC VAUJOURS.	18 700.00 €
ENTENTE COLOMBOPHILE DES 4 V.M.	900.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 800.00 €
GYMNASTIQUE SPORTIVE DE VAUJOURS	8 000.00 €
SCARAMOUCHE	2 500.00 €
TENNIS CLUB DE VAUJOURS	7 000.00 €
TWIRLING SPORTIF DE VAUJOURS	2 500.00 €
VOLLEY SPORTIF VAUJOURS/COUBRON	2 000.00 €
VALJO'GRIMPE	3 000.00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	00 €
PETANQUE CLUB	1 000.00 €
VAUJOURS BASKET BALL	3 000.00 €
CHORALE VOCALYS	1 700.00 €
BADMINTON	1 000.00 €
LA DANSE DU NIL	500.00 €
SOCIETE HISTORIQUE DU RAINCY	500.00 €
BILLARD	500.00 €
NOBLE ART DE VAUJOURS	500.00 €
K'DANSE	1 500.00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	00 €
TOTAL	62 300.00 €

